



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

---

AVIS PUBLIC  
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-06 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE  
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS.ES MUNICIPAUX

---

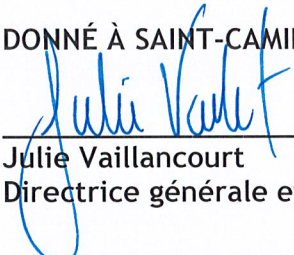
Avis public est par la présente donné que le règlement numéro 2022-06 édictant un Code d'éthique et de déontologie des employés.es municipaux sera adopté par le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille à la séance ordinaire du 4 avril 2022, à 19 h, au Centre le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à Saint-Camille.

Ce projet de règlement amande le règlement 2018-05 et se résume comme suit :

Le Code d'éthique et de déontologie est modifié pour respecter l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31)*, laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des employés.es municipaux.

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, au bureau municipal durant les heures d'ouvertures.

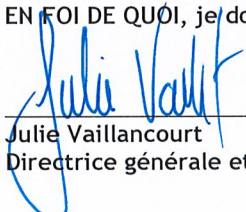
DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 18<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Julie Vaillancourt  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, 17<sup>e</sup> jour du mois mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Julie Vaillancourt  
Directrice générale et secrétaire-trésorière